

ASSEMBLEE PRIMAIRE DU 09 DECEMBRE 2010

Ouverture : 20h00

Local : Salle polyvalente

Présence : environ 80 personnes

Présidence de M. Léo FARQUET, Président.

Le Président ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux participants à cette Assemblée. Il excuse les absences des personnes suivantes : Mme la Députée Michelle Grandjean Böhm, M. le Député Laurent Léger, Mme Mercédès Vouillamoz et M. Pierre-André Abbey.

Il évoque les principaux événements survenus depuis la dernière Assemblée Primaire :

- la fin du litige avec la Paroisse Catholique,
- le début des travaux d'agrandissement de l'école,
- l'ouverture partielle du parking du Village,
- la constitution de la Police Intercommunale des Deux Rives (PIDR) qui fonctionnera dès le 1er janvier 2011 dans les anciens bureaux de la Police Cantonale à Gottefrey,
- la nomination au titre de Chef de poste de la PIDR de notre agent, M. Fabien Oreiller,
- l'engagement de Mlle Laetitia Ravasio au Contrôle de l'Habitant et de M. Tony Da Veiga Cabral comme stagiaire MPC,
- les accords obtenus des communes voisines pour le regroupement des Chambres Pupillaires et Offices de tutelle à Saxon,
- les constructions du nouveau CMS et du centre de bien-être sur les terrains des Bains,
- la réception du Président du Conseil d'Etat, M. Jean-Michel Cina, et du Président du Parlement, M. Jean-François Copt, à l'occasion du 4^{ème} Forum économique,
- le succès de la Fête de l'Abricot et de l'exposition consacrée à la lutte contre le fluor,
- la fermeture de l'Auberge de la Pleyeux.

Ordre du jour :

1. Protocole de l'Assemblée Primaire du 24 juin 2010
2. Présentation du plan financier 2011-2014
3. Budget 2011
4. Approbation du budget 2011
5. Demande d'autorisation pour un nouvel emprunt
6. Modification du Règlement de la gestion des déchets
7. Divers

1. PROTOCOLE DE L'ASSEMBLEE PRIMAIRE DU 24 JUIN 2010

Le Président informe que le protocole est à disposition des citoyens au bureau communal et sur le site internet de la Commune, de sorte que sa lecture n'est plus nécessaire.

Soumis au vote, le procès-verbal est approuvé tel que présenté.

2. PRESENTATION DU PLAN FINANCIER 2011-2014

Le Président fait savoir que les Communes ont l'obligation légale de planifier leurs investissements.

Il passe la parole à M. le Vice-Président Roth, responsable des finances, qui présente le plan financier en précisant les éléments essentiels suivants :

- la situation financière de la Commune est saine,
- la planification financière 2011-2014 a été établie sur la base des comptes 2009 et du budget 2010,
- il n'est pas prévu d'augmenter la charge fiscale,
- des investissements à hauteur de 27 millions sont prévus jusqu'en 2014,
- ces investissements pourraient varier en fonction de l'évolution du marché et des coûts. Il n'en demeure pas moins qu'une insuffisance de financement est prévisible, de sorte que la Commune devra recourir à l'emprunt ou à la vente de biens immobiliers faisant partie du patrimoine financier,
- le maintien d'une dette modérée située en dessous de Fr. 5'000.00/habitant reste une priorité pour le Conseil. Au besoin, la réalisation de certains investissements sera étalée dans le temps.

3. BUDGET 2011

M. le Vice-Président Roth commente les comptes de fonctionnement de la gestion ordinaire et des services autofinancés.

Il fait ensuite un large tour d'horizon des principaux investissements en précisant que l'année 2011 constituera un record avec Fr. 13 millions d'investissements.

Le budget présente une marge d'autofinancement des comptes ordinaires de Fr. 3'024'200.00, des investissements nets de Fr. 10'909'000.00 et des amortissements de Fr. 2'018'200.00. En ce qui concerne les services autofinancés, la marge d'autofinancement est de Fr. 895'800.00, les investissements nets de Fr. 2'129'300.00 et les amortissements de Fr. 895'800.00.

Le Président informe que les travaux liés à la construction des salles au Village et à l'aménagement de la Place St-Félix devraient être achevés, en principe, pour le mois de juillet 2011.

Il fait savoir que le dossier concernant la construction d'un centre de bien-être a été présenté ce jour-même à la Commission Cantonale des Constructions. Les travaux devraient débuter dès le printemps 2011.

Il renseigne sur le projet d'installation de panneaux solaires sur la toiture de la salle polyvalente ainsi que sur l'évolution du dossier des éoliennes.

4. APPROBATION DU BUDGET 2011

Répondant à une question de **M. Bernard Volluz**, le Président précise que la dette sera tout à fait supportable pour les générations futures.

Aucune autre question n'étant posée, le Président soumet au vote le budget 2011. Celui-ci est approuvé à l'unanimité de l'Assemblée.

5. DEMANDE D'AUTORISATION POUR UN NOUVEL EMPRUNT

Le Président précise que la Commune aurait besoin d'emprunter environ Fr. 12 mios pour financer les investissements prévus dans le cadre du plan financier 2011-2014.

Au vu des taux particulièrement intéressants sur les marchés financiers, le Conseil demande à l'Assemblée Primaire l'autorisation de pouvoir emprunter Fr. 8 mios afin de réaliser une partie des investissements prévus en 2011 et 2012. Le Président rappelle que la Commune a conclu des emprunts de longues durées remboursables notamment en 2026 et en 2029.

Il donne connaissance des biens immobiliers que la Commune pourrait aliéner en cas de nécessité. Actuellement, le Conseil ne voit aucun motif de se départir de ces biens, lesquels constituent un capital précieux pour les générations futures. En cas de difficultés financières, le Conseil privilégiera la diminution ou le report de certains investissements.

Soumise au vote, la demande d'autorisation pour un nouvel emprunt de Fr. 8 mios est acceptée à l'unanimité de l'Assemblée Primaire, moins 1 abstention.

6. MODIFICATION DU REGLEMENT DE LA GESTION DES DECHETS

En référence aux photographies de moloks projetées sur écran, le Président demande à la population de faire un sérieux effort en matière d'élimination des ordures ménagères et réclame un peu plus de civisme de la part des citoyens.

Mme la conseillère Michelet commente ensuite les différentes modifications résultant plus particulièrement du changement de système de ramassage des ordures, qui se fait dorénavant par collecte dans des containers semi-enterrés de type molok. En ce qui concerne l'élimination des déchets organiques, elle précise que les quantités inférieures à 2 m³/semaine ne sont pas facturées par l'entreprise qui gère la déchetterie communale. Aucune augmentation de taxes n'est prévue. La fourchette des tarifs a été élargie et les taxes de base de certains artisans ont été réduites.

Elle informe qu'un tout-ménage est en préparation afin de sensibiliser la population au tri et à l'élimination des déchets. Elle précise que des amendes ont été notifiées aux personnes ayant contrevenu aux dispositions légales en matière d'élimination des ordures ménagères.

Le Président commente ensuite les différents articles faisant l'objet de modifications mineures. Il relève qu'une taxe de remplacement sera facturée à tout propriétaire d'immeuble de 4 à 8 appartements, qui ne pourra pas installer de container semi-enterré sur sa parcelle.

Répondant à une intervention de **M. Raymond Minger** concernant le manque de moloks dans certains quartiers, Mme la conseillère Michelet fait savoir, qu'en principe, la Commune met en place un molok pour 90 habitants et qu'il est difficile de trouver une solution satisfaisant l'ensemble des citoyens.

Le Président rajoute que l'implantation des moloks avait été définie à l'époque par M. le conseiller Bruno Schroeter. La Commune est toujours en phase d'observation et est prête à rajouter quelques moloks, là où le besoin se ferait sentir.

Répondant à une question de **M. Georges Gilloz**, le Président fait savoir que le Conseil communal n'est pas favorable à l'installation de caméras pour surveiller les moloks et que des contrôles plus sévères seront effectués par la Police. Il en appelle à l'esprit citoyen de la population.

En référence aux interventions de **Mme Joséphine Roth et de M. Bernard Mayencourt**, le Président fait savoir que le Conseil examinera la possibilité de faire rédiger un tout-ménage également en langues étrangères et de privilégier des photos plutôt que du texte. Il précise que des économies importantes ont été réalisées sur le coût des transports et que le Conseil doit assumer ses choix quant au système de ramassage des ordures retenu.

Le Président prend note de la proposition de **Mme Françoise Gfeller** de demander le concours de l'EPAC pour contribuer à l'édition d'un tout-ménage avec une touche humoristique.

Répondant à une question de **M. Jean-François Carron** concernant l'augmentation de la population et le risque d'insécurité pour les citoyens, le Président précise qu'il n'a pas été constaté d'accroissement de la criminalité à Saxon. D'autre part, le fait d'avoir constitué la PIDR à Saxon va générer une présence plus accrue d'agents sur le territoire communal. Le Conseil est heureux de constater une augmentation de la population, ce qui signifie que les gens se sentent bien dans notre Commune. La présence de 4'700 personnes à ce jour témoigne du développement réjouissant de la Commune. Il rappelle le souci permanent du Conseil communal de pouvoir venir en aide aux personnes dans le besoin. A ce sujet, il évoque le regroupement des Chambres pupillaires et Offices de tutelle à Saxon, ainsi que l'agrandissement du CMS.

Aucune autre question n'étant posée, l'Assemblée Primaire accepte à l'unanimité, moins 1 voix contre, les modifications apportées au Règlement de la gestion des déchets.

7. DIVERS

Répondant à une intervention de **M. André Bollin** concernant l'accès au complexe sportif, Mme la conseillère Michelet fait savoir que le Conseil procédera en 2011 à une étude prévoyant le déplacement de la clôture. Elle relève les coûts importants d'entretien du complexe sportif, qui ont justifié sa fermeture. Le Conseil examinera également les problèmes d'accès au skate et à la patinoire, tout en préservant la sécurité des utilisateurs.

Le Président rajoute que le Conseil attend la fin des travaux d'aménagement de la place de détente pour revoir le concept général d'utilisation des différentes infrastructures communales du Pérosé.

Répondant à une suggestion de **M. Stève Gilloz** concernant l'engagement d'un éducateur de rue, le Président fait savoir qu'il attend de Mme Santa Gilloz un rapport allant dans le sens de sa demande.

M. le conseiller Canossa renseigne **M. Roger Fellay** sur les travaux de construction de deux digues de protection contre les avalanches dans la région des Prés des Champs. Le Président relève l'obligation légale pour les communes de protéger les zones d'habitations.

Répondant à une intervention de **Mme Monique Bruchez** concernant l'eau d'arrosage qui déborde sur le domaine public, le Président fait savoir qu'à la suite d'une séance aménagée avec les Syndicats agricole et viticole, il a été pris acte de l'engagement des agriculteurs de modifier rapidement leurs installations dans les cas les plus simples. Un délai au 31 décembre 2012 leur a été accordé pour procéder aux travaux plus conséquents liés notamment au déplacement de certaines conduites d'arrosage.

Aucune autre question n'étant posée, le Président profite de féliciter la population de Saxon pour son aide suite au tremblement de terre survenu au Chili.

Il remercie les membres du Conseil communal et les collaborateurs de la Commune pour leur travail et leur collaboration ainsi que Télésaxon pour sa fidélité à transmettre les informations à la population.

Il remercie les membres présents de la confiance témoignée au Conseil communal, leur souhaite de joyeuses fêtes de fin d'année, leur présente d'ores et déjà ses meilleurs vœux pour l'année nouvelle et les invite à partager le traditionnel verre de l'amitié.

La séance est close à 21h45.

Le Président :

Léo Farquet

Le Secrétaire :

Daniel Felley